Entité :	Site:	Ouvrage :	Nature du document :
Les Forces du Merlet	LE MERLET	TOUS	DCE - RC
=:			

Titre :

AMENAGEMENT HYDROELECTRIQUE DU MERLET

DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

Prestation d'exploitation et de maintenance déléguées Règlement de consultation

Référence :	02 MERLET – Prestation d'exploitation et de maintenance déléguées - RC				
Indice	Date	Modifications			
А	14/09/23	Première édition			

Rédaction	Vérification	Approbation
VL	СМ	MR

Résumé :

Ce document constitue le règlement de consultation du marché confié par la SEM « Les Forces du Merlet » pour la prestation d'exploitation et de maintenance déléguées de l'aménagement hydroélectrique du Merlet sur la commune de Saint-Alban des Villards (73 130).

Mairie Chef-lieu 73 130 SAINT-ALBAN-DES-VILLARDS Tél: 04 79 59 44 67 Fax: 04 79 59 14 85

LES FORCES DU MERLET



SOMMAIRE

1.	Objet du marché	2 -			
2.	Durée du marché				
3.	Procédure de passation				
4.	Décomposition de la consultation				
5.	1				
6.	Conditions de la consultation				
6.	1 Délai de validité des offres	2 -			
6.	2 Variantes	2 -			
7.	Composition du dossier de consultation	2 -			
8.	Présentation de la proposition	3 -			
8.	1 Remise d'un dossier de candidature				
8.	2 Remise d'un dossier de projet	3 -			
9.	Demandes d'information				
10.	Modalités de remise de l'offre	4 -			
10	0.1 Modalités de remise	4 -			
10	0.2 Date et heure limites de remise	4 -			
10	0.3 Langue des offres	4 -			
11.	Critères de sélection de l'offre				
12.	Fin de la procédure	4 -			



1. OBJET DU MARCHÉ

La SEM Les Forces du Merlet recherche son futur exploitant délégué pour assurer, de façon externalisée, l'exploitation, la maintenance et la performance de l'aménagement hydroélectrique du Merlet sur la commune de Saint-Alban des Villards (73 130).

2. DUREE DU MARCHÉ

La date de début du contrat est fixée au 1er décembre 2023.

Le contrat est conclu pour une période de un (1) an ferme. Il est renouvelable pour des périodes de un (1) an par tacite reconduction, sauf résiliation conformément aux modalités précisées dans le cahier des clauses particulières.

3. PROCEDURE DE PASSATION

La procédure de passation du présent marché est une procédure dite adaptée avec négociation, conformément au Code de la Commande Publique.

4. DECOMPOSITION DE LA CONSULTATION

Le présent marché ne fait pas l'objet d'un allotissement. Son objet ne permet pas l'identification de prestations distinctes.

5. REALISATION DE PRESTATIONS SIMILAIRES

L'entité adjudicatrice se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire du marché, en application des Articles L. 2122-1 et R. 2122-7 du Code de la commande publique, un ou plusieurs nouveaux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

6. CONDITIONS DE LA CONSULTATION

6.1 DÉLAI DE VALIDITÉ DES OFFRES

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres (délai de validité à préciser dans l'offre si supérieur).

6.2 VARIANTES

Conformément à l'article R2151-8 du Code de la Commande Publique, les variantes ne sont pas autorisées.

7. COMPOSITION DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation se compose des pièces suivantes :

· Le présent Règlement de Consultation (RC),



- L'Acte d'Engagement (AE),
- Le Cahier des Clauses Particulières (CCP).

8. Presentation de la proposition

La proposition du soumissionnaire sera présentée avant la date et l'heure limites précisées à l'article 10 sous forme d'un pli complet comprenant distinctement, d'une part, un dossier de candidature et, d'autre part, un dossier de projet précisant les différents aspects (technique, juridique, environnemental, prévisionnel, financier).

8.1 Remise d'un dossier de candidature

Le dossier de candidature comprend les documents nécessaires à l'étude des compétences techniques, d'exploitation et financières. Ce dossier comportera les pièces suivantes :

- Présentation du candidat et de ses compétences
- Pouvoir de la personne habilitée à engager le candidat
- Extrait de Kbis de moins de 3 mois
- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires spécifique aux prestations réalisées dans le domaine de l'exploitation de centrales hydroélectriques au cours des 3 derniers exercices échus
- Bilans et comptes de résultats des 3 derniers exercices
- Note détaillant le savoir-faire et l'expérience de l'opérateur dans le domaine de l'exploitation de centrales hydroélectriques
- Présentation des références techniques du candidat en matière d'exploitation de centrale hydroélectriques

En cas de dossier incomplet, le dossier de projet ne sera pas examiné.

Les dossiers de candidatures seront analysés au regard des critères suivants :

- Capacités financières (chiffres d'affaires ; bilan)
- · Compétences techniques

Seuls 3 candidats seront retenus pour la deuxième phase d'analyse des offres techniques.

8.2 REMISE D'UN DOSSIER DE PROJET

Les candidats doivent formuler une proposition de projet et remettre un mémoire technique présentant leur projet contenant a minima les documents suivants :

- Le CCP valant contrat, complété, paraphé, daté et signé,
- Un mémoire technique permettant d'apprécier les moyens qui seront mis en œuvre pour ce marché,
- Un modèle de plan de prévention,
- Un modèle de plan de maintenance, pour des installations similaires,
- L'Acte d'Engagement, complété, paraphé, daté et signé,
- Tous autres éléments permettant de juger la pertinence de son offre.

Si le soumissionnaire souhaite apporter des modifications au corps du CCP, celles-ci devront être mises en exergue (couleur différente) pour permettre au Maitre d'Ouvrage d'apprécier les amendements. Une



liste des modifications et/ou réserves sous forme de tableau commenté devra impérativement être joint à la proposition. Les commentaires visent à argumenter les demandes de modifications.

9. DEMANDES D'INFORMATION

Le candidat amené à présenter son offre adressera ses éventuelles questions exclusivement via l'adresse mail de la commune de Saint-Alban des Villards : maire.stalbandesvillards@orange.fr

La SEM Les Forces du Merlet s'engage à faire un retour sur ces questions au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres.

10. MODALITÉS DE REMISE DE L'OFFRE

10.1 MODALITÉS DE REMISE

Les plis devront être déposés en main propre ou envoyés en recommandé avec accusé de réception en Mairie de Saint-Alban des Villards (73 130) avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées au paragraphe suivant. Aucune transmission par voie électronique ne sera acceptée.

Si une nouvelle offre est remise par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente.

10.2 Date et heure limites de remise

Date limite de réception des offres : lundi 30 octobre 2023, 12h00.

10.3 Langue des offres

Langue de rédaction des offres : Française

11. Criteres de selection de l'offre

Le jugement des offres sera effectué selon les critères définis ci-après.

- Critère n°1 : Prix (coefficient de pondération : 30%)
- Critère n°2: Moyens proposés et engagement de performance (coefficient de pondération: 40%)
- Critère n°3 : Délai d'intervention maximal sur appel d'astreinte (coefficient de pondération : 30%)

12. FIN DE LA PROCEDURE

L'offre la mieux classée sera retenue à titre provisoire en attendant que le candidat produise les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique.